

DPE5 - DSDEN 31 - VERSION 16/01/2026

Codification AGAPE : ADM-FPEX

FICHE DE POSTE

Lettre de mission Référént directeur rattaché à la DASEN HG22

Textes de références spécifiques :

NOR : MENH2022578C, Circulaire du 25-8-2020, MENJS – DGESCO

Sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint à l'inspecteur d'académie en charge du premier degré, le référént directeur participe à l'accompagnement des directeurs du département dans l'ensemble de leurs missions, il est à cet effet une personne ressource disponible sur son temps d'exercice de cette mission.

1- Territoire d'exercice

- Ecoles : toutes celles du département

2- Axes de travail

En tant que Référént directeur :

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de la formation initiale et continue des directeurs ;
- Accompagner les néo-directeurs en lien avec les équipes de circonscription ;
- Avoir un rôle d'écoute et de conseil auprès des directeurs du département sous le couvert de l'IEN ;
- Mettre en place une communication efficace entre la DSDEN 31 et l'ensemble des écoles par le biais d'une lettre hebdo.

3- Protocole de fonctionnement et attendus

- Le référént directeur participera :
 - Aux réunions d'équipe permettant de réguler le pilotage départemental des directeurs d'école et notamment le groupe de travail sur la direction d'école.
 - Aux réunions départementales qui relèvent de ses missions

NB : La durée de travail annualisée est de 1607h. Le temps de présence en circonscription peut s'étendre sur les vacances scolaires et dépasser les horaires scolaires ordinaires

4- Compétences requises

Le référént directeur est un directeur expérimenté justifiant d'au moins quatre années d'exercice, ayant une bonne connaissance des fonctions de directeur, investi dans le pilotage, l'animation pédagogique et l'impulsion nécessaire au bon fonctionnement d'une école. Il a une bonne connaissance des textes. Il fait preuve de qualités humaines et de communication. Il est capable de travailler en équipe avec ses collègues directeurs, avec l'ensemble des IEN, avec les équipes de circonscription et les conseillers pédagogiques départementaux. Il est capable d'innovation et se sent force de propositions.